

➤ 30 NOVEMBRE, 1<sup>ER</sup> ET 3 DÉCEMBRE 2020

# RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

BOD/2020/11/12 DOC 10

POUR DÉCISION

## GPE 2025 : CADRE DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET D'APPRENTISSAGE

*N.B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant leur examen par le Conseil.*

Le Comité des stratégies et de l'impact, réuni les 28 et 29 octobre, a formulé les avis suivants :

1. Le Comité est généralement favorable à l'orientation du cadre de SEA, notamment :

- Le flux d'activité au niveau des pays est particulièrement bienvenu, car il recentre le suivi, l'évaluation et l'apprentissage sur les besoins et les demandes des partenaires au niveau national ;
- L'accent mis sur l'apprentissage fondé sur des données probantes et le renforcement des capacités est un élément important de ce cadre ;
- L'attention accrue accordée aux processus et programmes soutenus par le GPE permettra de mieux comprendre sa contribution à l'obtention de résultats ;
- Des rapports annuels fondés sur le cadre de résultats et les évaluations vont également dans la bonne direction.

2. Il a été estimé que certains aspects devraient être précisés et renforcés avant la prochaine étape :

■ Suivi et évaluation

- Préciser l'équilibre entre spécificité et souplesse dans les approches utilisées pour les diagnostics et l'établissement des bases de référence. Les questions à prendre en compte comprennent la comparabilité entre les pays concernant la communication des résultats et la rigueur technique ; le GPE devrait participer à la définition des diagnostics et des mesures dans les domaines complexes (par exemple, la capacité organisationnelle) ;
- Renforcer l'attention accordée à l'inclusion ; veiller à la collecte et à la communication de données et de preuves sur l'inclusion (par exemple, enfants handicapés, enfants réfugiés, etc.).
- Veiller à ce que les données de suivi soient solides et puissent soutenir de bonnes évaluations ;
- Assurer la couverture de tous les instruments et de toutes les interventions du GPE, y compris les partenariats stratégiques mobilisés dans le cadre de l'« objectif intermédiaire ».
- Préciser les rôles et les responsabilités des différents partenaires (ministères de l'Éducation, agents partenaires, GLPE, etc.) afin de veiller à ce que les diagnostics et les évaluations soient menés par les pouvoirs publics et ne deviennent pas un exercice d'extraction

■ Cadre de résultats et établissement de rapports :

- Veiller à ce que le cadre de résultats comprenne des mesures de l'efficacité des financements
- Préciser les critères d'inclusion ou d'exclusion des indicateurs dans le cadre de résultats (y compris ceux sur le financement et la prestation de services aux niveaux national et international)
  
- Se concentrer sur un panier élargi d'indicateurs sur le volume du financement intérieur qui tiennent compte par exemple des recettes fiscales, du service de la dette, de la croissance du PIB, des politiques macroéconomiques, des politiques sur la masse salariale du secteur public et de tout obstacle à l'augmentation des dépenses d'éducation.
- Indiquer la gamme de données pouvant être collectées et incluses
- Veiller à ce que les principaux liens de la logique causale du GPE apparaissent dans le cadre de résultats.

■ Apprentissage

- Veiller à l'existence de liens entre les nouveaux programmes de gestion des connaissances et d'apprentissage gérés par le Secrétariat et les programmes KIX et EOL actuels
- Donner des précisions sur le fonctionnement de l'apprentissage périodique, en particulier sur le réseau proposé pour les hauts responsables politiques
- Capacités stratégiques
  - Préciser comment un partenaire stratégique pourrait soutenir le cadre de SEA au niveau national ; comment tirer le meilleur parti des capacités locales à cette fin.

## Objectif

Ce document présente le cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) du Partenariat mondial pour l'éducation 2025 pour décision par le Conseil. Le document présente le cadre général. L'**annexe A** présente les recommandations de l'ISE, l'examen du secrétariat et les commentaires des parties prenantes, l'**annexe B** présente des exemples de questions générales posées par les parties prenantes, l'**annexe C** comprend le plan de politique et l'**annexe D** le projet de cadre de résultats.

## Décision recommandée

**BOD/2020/11/12-XX—Cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage** : Sur la base de l'approbation du plan stratégique présenté dans l'Annexe I du document BOD/2020/09 DOC 03 et en appui à l'orientation stratégique visant à faire du GPE une organisation d'apprentissage, le Conseil approuve le cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) et demande au Secrétariat d'entreprendre les travaux décrits dans la section 7.

## Contexte

### 1. INTRODUCTION

La présente note explique comment un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) intégré peut appuyer et faciliter le bon déroulement du nouveau plan stratégique 2025 du Partenariat (GPE 2025). Il s'agit à la fois de favoriser l'apprentissage et la prise de décisions sur la base de données probantes en vue de rendre le Partenariat plus performant, et de renforcer la responsabilité et la transparence.

Ce cadre exploite et prolonge les propositions relatives à la stratégie GPE 2025 présentées au Conseil en décembre 2019 (BOD/2019/12 DOC 05) et en juin 2020 (BOD/2020/06 DOC 04), qui définissaient trois grands axes d'intervention : **mettre l'accent sur les réalisations**

**concrètes, mobiliser la force d'un partenariat inclusif et devenir une organisation d'apprentissage en centrant l'attention sur l'apprentissage au niveau des pays.** Ce cadre a vocation à soutenir la réalisation du but et des objectifs du GPE 2025 (BOD/2020/06-07), à savoir :

**BUT : Accélérer l'accès à l'éducation, les progrès de l'apprentissage et l'égalité entre les sexes grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients, conçus pour le XXI<sup>e</sup> siècle** (BOD/2020/06-07).

### **Domaines prioritaires**

- Apprentissage/apprentissage précoce
- Accès (12 années d'instruction et au moins une année d'enseignement préscolaire)
- Égalité des sexes et inclusion
- Enseignement de qualité
- Forte capacité organisationnelle
- Équité, efficacité et ampleur du financement national

### **Objectifs**

#### *Au niveau des pays*

- *Renforcer la planification intégrant l'égalité entre les sexes et la mise en œuvre de politiques publiques pour un impact systémique.*
- *Mobiliser action et financement concertés à l'appui de changements transformationnels.*
- *Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre et promouvoir des résultats à grande échelle.*

#### *À l'échelle mondiale*

- *Mobiliser les partenaires et les ressources à l'échelle mondiale et nationale pour obtenir des résultats durables*

### **Organisation du document**

Le document comprend les parties suivantes :

- Section 2 : Proposition de cadre de SEA fondé sur des données probantes : Principes et conception
- Section 3 : Aperçu conceptuel du cadre de SEA proposé pour soutenir le but et les objectifs du GPE 2025
  - 3.1) Stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage
  - 3.2) Suivi

- 3.3) Évaluation
- 3.4) Cadre de résultats et établissement de rapports
- 3.5) Enseignements tirés de l'expérience
- Section 4: Capacités et partenariats stratégiques
- Section 5 : Financement du cadre de SEA
- Section 6 : Programme de travail du Secrétariat
- Section 7 : Prochaines étapes

Le Conseil, dans le cadre de ses décisions concernant le but et les objectifs du GPE 2025, a demandé que le Secrétariat élabore une stratégie d'évaluation fondée sur des indicateurs ou une série d'évaluations correspondant aux domaines d'intervention prioritaire qui contribuent à la réalisation du but du GPE.

## 2. PROPOSITION DE CADRE DE SEA FONDÉ SUR DES DONNÉES PROBANTES : PRINCIPES ET CONCEPTION

La proposition de cadre SEA fait suite à la principale recommandation de l'Évaluation sommative indépendante (ISE ; 2020) sur la théorie du changement et le cadre de résultats (et la stratégie de suivi-évaluation) du GPE 2020 qui a été achevée récemment. Il ressort de cette évaluation que « à ce jour, le GPE a principalement utilisé ces cadres à des fins de communication et de responsabilité, et moins comme des outils pour piloter et tirer des leçons de ses opérations. La principale recommandation formulée est qu'il convient d'améliorer et compléter les cadres conceptuels avec des outils de gestion focalisés sur l'utilité et des processus d'enseignement ».

Le cadre de SEA envisagé tient également compte des éléments suivants:

- des conclusions et recommandations de l'Évaluation sommative indépendante,
- des conclusions du portefeuille d'évaluations du GPE (au niveau des pays et des financements pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation, entre autres),
- des enseignements tirés par le Secrétariat de l'examen de la stratégie de suivi-évaluation en cours de mise en œuvre dans le cadre du plan GPE 2020,
- des observations formulées par les PDP, le SIC et d'autres parties prenantes durant la phase de consultation de juillet-août 2020.

La proposition s'inspire des études conduites sur les méthodologies suivies par d'autres institutions de développement et programmes mondiaux, ainsi que de l'état présent des réflexions des spécialistes du suivi-évaluation et de la gestion du secteur public sur les modalités qui se prêtent le mieux à la prise en compte systématique des leçons de l'expérience et des données probantes dans l'élaboration des politiques et des programmes. Il importe de noter que le cadre proposé est également fondé sur les principes de l'Étude pour un partenariat efficace qui sous-tendent la stratégie GPE 2025 et

sur l'orientation définie par le Conseil, qui vise à faire du GPE une organisation d'apprentissage dont l'action soit centrée sur l'apprentissage au niveau des pays.

Enfin, la proposition reflète les principales conclusions de la consultation des chargés de liaison dans les pays en développement partenaires organisée le 8 octobre dernier, selon lesquelles :

- le cadre de SEA doit contribuer à promouvoir l'enseignement et l'apprentissage au niveau des pays pour faciliter la prise de décision locale ;
- ce cadre doit contribuer au renforcement des capacités en matière de données, de systèmes d'information et d'éléments factuels, et les partenaires de développement devraient s'entendre pour appliquer une approche uniforme ;
- les indicateurs doivent intégrer un scénario de base qui reflète le choc traumatique occasionné au système par la pandémie de COVID-19.

L'**Annexe A** présente un résumé des conclusions et recommandations de l'Évaluation sommative indépendante, de l'examen conduit par le Secrétariat et des observations formulées par le SIC et les parties prenantes, et une description de la manière dont ces informations ont été traitées et prises en compte dans le cadre proposé.

Le recentrage de l'action du GPE sur un apprentissage, des interventions et des décisions qui soient fondés sur des données probantes sera guidé par les réponses aux questions suivantes qui éclairent sur ce que l'on entend par *apprentissage* :

- *Apprentissage par qui ?* Quels sont les acteurs au sein du Partenariat qui ont besoin d'apprendre ?
- *Apprentissage pour quoi ?* Quelles décisions et quelles mesures ces acteurs doivent-ils prendre sur la base de cette information ?
- *Apprentissage à partir de quoi ?* De quelles données et de quels éléments factuels ces acteurs ont-ils besoin pour prendre ces décisions et ces mesures ?

L'**Annexe B** fournit des exemples de la manière dont ces questions peuvent être traitées.

Afin de faciliter le recentrage sur l'apprentissage et l'action, le cadre de SEA sera fondé sur les principes suivants:

- Renforcer la demande des pays et leur capacité à tirer des enseignements de l'expérience : Il s'agit de mieux tenir compte de la demande et du contexte national dans les évaluations et de renforcer la capacité des pays à faire usage et à apprendre des données et éléments factuels.
- Intégrer systématiquement les dimensions d'égalité des sexes et d'équité dans le cadre de SEA : Il convient d'introduire la prise en compte de ces deux dimensions dans tous les

aspects pertinents du SEA, de manière à pouvoir étayer les réponses aux questions sur les activités du GPE en faveur de l'égalité des sexes et de l'équité par des données et des éléments factuels.

- Renforcer la responsabilisation : Il s'agit d'élaborer un cadre de résultats qui évalue les composantes clés de la stratégie du GPE au moyen d'indicateurs moins nombreux et plus maniables, tout en assurant une certaine continuité entre les différentes périodes de mise en œuvre.
- Renforcer l'efficience : Il faut générer des données exploitables, dans le cadre de processus opérationnels réguliers et au niveau auquel cette information est susceptible de favoriser des changements de comportement et des interventions en temps opportun durant le cycle ordinaire des politiques publiques et des programmes.
- Mobiliser l'expertise du Partenariat : Il convient d'utiliser, le cas échéant, les mesures et indicateurs mondiaux existants et, dans le cas de dimensions plus difficiles à évaluer, mobiliser l'expertise du Partenariat afin de pouvoir disposer rapidement de données et d'éléments factuels robustes et aisément accessibles.

Concrètement, le cadre de SEA doit aboutir à la formulation d'une stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage qui sera mise en œuvre par le biais de trois mécanismes interdépendants décrits ci-après.

- **La stratégie de suivi-évaluation** définit les principaux objectifs (responsabilité, transparence, prise de décision, apprentissage), les principes, les normes et la structure de reddition de comptes (principaux rôles et responsabilités) associés à la fonction de SEA du GPE. Cette fonction fait partie intégrante des opérations de l'organisation et suit le cycle des projets et des programmes. Elle détermine la manière dont l'information disponible aidera l'organisation à atteindre ses objectifs via la fourniture de données et d'éléments factuels à des moments clés<sup>1</sup>.
- Cette stratégie sera **mise en œuvre au moyen de trois mécanismes intégrés**, à savoir :
  1. **Deux composantes opérationnelles de base** : l'une axée sur le suivi, l'autre sur l'évaluation, toutes deux assorties de sous-composantes pour la mise en œuvre concrète des activités de SEA.

---

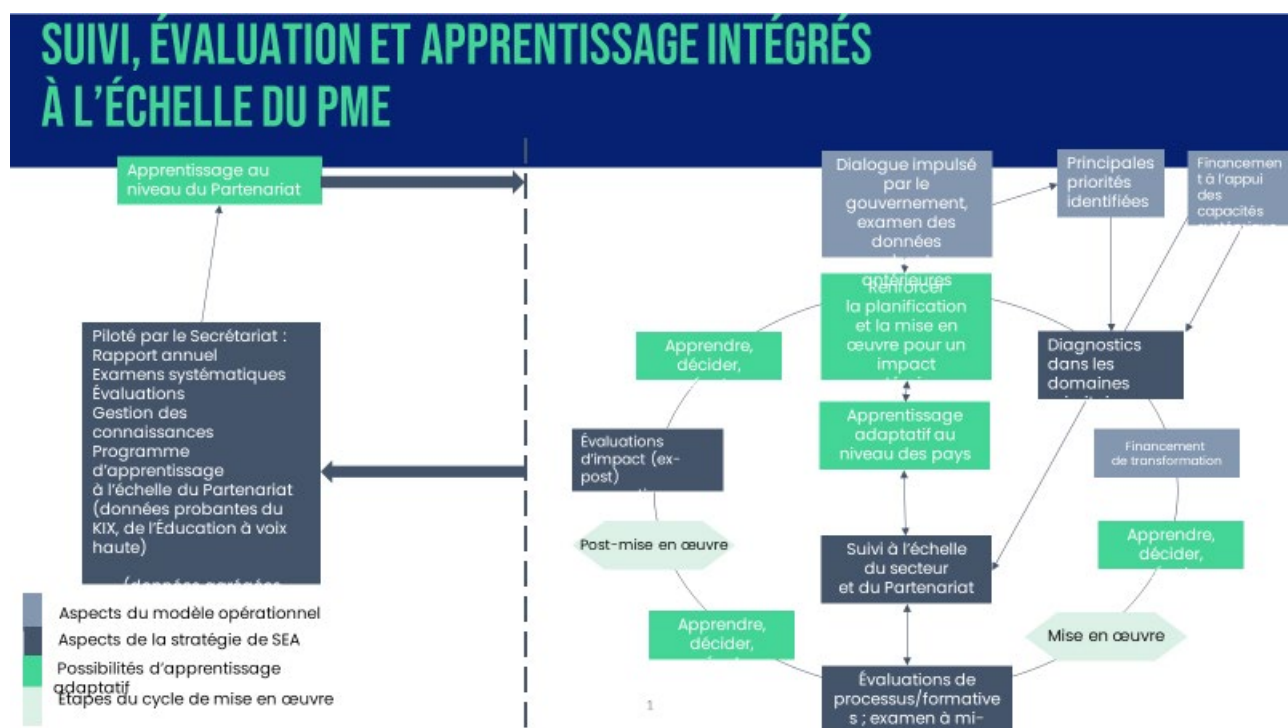
<sup>1</sup> Conçue à partir de la stratégie du Fonds pour l'environnement mondial (2019).

- a. **Système de suivi** : une batterie d'indicateurs clés conçus pour le suivi des financements, du Partenariat et du secteur permet de rendre compte des résultats et d'éclairer en permanence le processus de mise en œuvre.
- b. **Système d'examens et d'évaluations** : ce socle d'apprentissage permet de tirer les leçons de l'expérience, de tester les innovations et d'orienter toute une série de décisions et d'interventions par différents acteurs du Partenariat.

2. **Modalités d'établissement de rapports et cadre de résultats à l'échelle du Partenariat.** Le cadre de résultats du Partenariat rassemblera les principaux éléments tirés des flux de suivi et d'évaluation, lesquels seront complétés par un rapport annuel qui présentera l'information de manière plus nuancée afin de faciliter la prise de décisions et des interventions clairement définies.

3. **Un programme d'apprentissage et de gestion des connaissances** à partir des flux de suivi et d'évaluation.

Figure 1 : Cadre de SEA intégré du GPE





### 3. APERÇU CONCEPTUEL : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE SEA

Les sections ci-après analysent en profondeur les fondements et les caractéristiques de la stratégie envisagée pour le Partenariat, ainsi que les mécanismes intégrés à mettre en place pour appuyer la réalisation du but et des objectifs du GPE 2025.

#### 3.1. Stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

Plusieurs fonds mondiaux et programmes de partenariat ont mis en place une stratégie qui guide leurs fonctions de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, ce qui fait actuellement défaut au GPE. Dans le droit-fil de cette pratique, la stratégie de SEA proposée pour le GPE définit les principaux objectifs (responsabilité, transparence, prise de décision, apprentissage), les principes, les normes et la structure de reddition de comptes (principaux rôles et responsabilités) associés à la fonction de SEA du Partenariat. Cette fonction fait partie intégrante des opérations de l'organisation et suit le cycle des projets et des programmes. Elle détermine la manière dont l'information disponible aidera l'organisation à atteindre ses objectifs via la fourniture de données et d'éléments factuels à des moments clés (conçue à partir de la stratégie 2019 du FEM). À ce titre elle constitue le socle sur lequel l'apprentissage, les décisions et les interventions à tous les niveaux du Partenariat sont fondés. Cette stratégie guidera également la réflexion s'agissant de savoir qui doit apprendre, à quelles fins, et sur quelles bases (*Apprentissage par qui ? Apprentissage pour quoi ? Apprentissage à partir de quoi ?*).

**L'Annexe C** établit une comparaison entre l'approche actuellement suivie par le GPE en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage et l'esquisse préliminaire d'une stratégie de SEA plus complète.

**Éléments d'action** => Formuler une stratégie de SEA pour le GPE.

#### 3.2. Suivi des financements et suivi à l'échelle du Partenariat et du secteur

Le GPE définit le suivi comme un dispositif permettant d'identifier les données pertinentes pour la mise en œuvre des financements du Partenariat et d'assurer la collecte régulière de ces données pendant toute la durée du cycle de financement. Il s'agit d'affiner le concept et de l'appliquer de façon plus systématique aux financements appuyés par le GPE de manière à pouvoir mieux évaluer la performance. L'application du dispositif sera étendue à la mise en œuvre des plans sectoriels et au fonctionnement même du Partenariat, conformément au principe de l'Étude pour un partenariat efficace qui vise à rééquilibrer le modèle et à recentrer l'attention sur le secteur proprement dit et sur la mise en œuvre des plans sectoriels.

Le cadre de SEA proposé pour le GPE 2025 préconise donc de capitaliser sur les points forts de l'approche actuelle, afin que tous les acteurs aient aisément accès aux informations clés qui leur permettent d'agir dans l'intérêt du Partenariat. La proposition envisage de créer ou de modifier les éléments décrits ci-après en vue d'améliorer le suivi (pour plus de détails sur l'approche actuelle du GPE, voir l'Annexe A.3).

### 3.2.1. Suivi des financements

Une revue des rapports de fin d'exécution des financements<sup>2</sup> montre que le système actuel de suivi n'offre pas au GPE les moyens d'évaluer systématiquement l'efficacité de ses interventions en faveur de l'égalité des genres, de l'équité et d'autres priorités. Une proposition clé de la stratégie de SEA est de mettre en place un cadre simple qui permette à la fois de mesurer l'avancement des financements et le degré de réalisation des projets et programmes. Cette approche confèrerait de la souplesse aux agents et aux pays partenaires et permettrait dans le même temps au GPE, tant au niveau des financements qu'à l'échelle globale de l'institution, d'être informé des résultats et d'avoir une compréhension commune des réalisations obtenues grâce aux financements du GPE en faveur des domaines d'intervention prioritaire (selon les modalités de mise en œuvre concrète et d'utilisation au niveau des pays), des autres objectifs du Partenariat (notamment en matière de savoir) et des processus appuyés par les pays (voir également la Section 3.3 sur l'évaluation).

En parallèle, le processus d'approbation des financements comprendra un examen renforcé et structuré du cadre de résultats afin d'en améliorer la qualité, en particulier pour mesurer, suivre et rendre compte des résultats des interventions financées dans les domaines prioritaires du programme (apprentissage, égalité des genres, qualité de l'enseignement, capacité organisationnelle et financement national); aux fins d'harmonisation, on examinera également la manière dont les instruments de suivi des financements se servent des mécanismes de suivi sectoriel des pays ou s'intègrent dans leur fonctionnement.

La proposition préconise en outre d'explorer des plateformes qui permettent de collecter et de gérer les données relatives aux financements de manière plus efficaces grâce au recours à la technologie. Il est notamment envisagé de mettre au point un tableau de bord électronique, auquel tout membre du Partenariat aurait accès, qui fournirait des données tenues régulièrement à jour sur le décaissement, la mise en œuvre et les principaux indicateurs d'avancement des financements. Cette vue dynamique des financements

---

<sup>2</sup> <https://www.globalpartnership.org/content/review-completion-reports-gpes-implementation-grants-2016-2018>

permettrait au Partenariat d'avoir rapidement et aisément accès aux informations y afférentes.

**Éléments d'action (la liste ci-après n'étant pas exhaustive) =>** Élaborer un cadre permettant à la fois de mesurer les progrès dans la mise en œuvre des financements et de rendre compte de leur degré de réalisation ; mettre au point un tableau de bord des financements (et étudier la faisabilité d'un portail commun d'entrée de données relatives aux financements); et harmoniser les données concernant la réalisation des financements à l'échelle du Partenariat (y compris par domaine prioritaire).

### 3.2.2. Suivi à l'échelle du Partenariat et du secteur

Le cadre de résultats du GPE rend compte des réalisations importantes à l'échelon sectoriel, mais n'éclaire pas suffisamment sur des processus sectoriels qui pourraient servir d'indicateurs clés en signalant si les résultats visés sont susceptibles d'être atteints. La mise en œuvre du plan sectoriel, par exemple, ne fait pas l'objet d'un suivi systématique, ce qui est révélateur du peu d'information disponible sur ce maillon essentiel de la théorie du changement au niveau des pays qui guide implicitement l'action du GPE. De même, si certaines dimensions du Partenariat au niveau des pays, notamment la qualité des revues sectorielles conjointes, font bien l'objet d'un suivi, ce n'est pas le cas d'autres aspects tels que l'alignement des contributions des autres partenaires sur le plan sectoriel.

La stratégie de SEA proposée prévoit que le suivi des réalisations sectorielles continuera de relever du cadre de résultats ; en revanche, le suivi de la mise en œuvre du plan/de la stratégie et des fonctions du Partenariat serait renforcé au niveau des pays, sur la base d'un processus national permettant de collecter, de consolider et de rendre compte de ces données dans le cadre de résultats du GPE. Il est également prévu d'apporter aux pays un appui au renforcement de leurs capacités de suivi sectoriel en intégrant cette fonction dans le modèle opérationnel proposé (voir la Section 3.3 ci-après) ; les informations de suivi serviront à déterminer quelles sont les améliorations à apporter. Cette approche serait conforme au souci de favoriser l'appropriation par le pays, de renforcer les capacités nationales et de mettre l'accent sur la mise en œuvre.

**Éléments d'action =>** Définir les moyens d'identifier et d'évaluer les processus importants de mise en œuvre des politiques/plans sectoriels ainsi que les modalités de suivi du Partenariat, et utiliser cette information dans le nouveau cadre de résultats.

## 3.3. Diagnostiques, évaluations et examens

L'évaluation de la stratégie de suivi et évaluation du GPE 2020 visait à encourager l'apprentissage sur la base de l'expérience et à répondre aux questions concernant la contribution du GPE aux résultats présentés dans le GPE 2020. Si l'objectif a bien été atteint

au plan mondial en termes de décisions stratégiques (les conclusions de l'évaluation ont en effet guidé l'élaboration de la nouvelle stratégie et du nouveau modèle opérationnel), il ne l'a été qu'en partie au niveau des pays. L'évaluation n'apporte pas de preuves suffisantes de l'efficacité de telle ou telle approche dans tel ou tel domaine prioritaire du GPE (sachant que les priorités au niveau des pays sont par définition nationales et reflètent les orientations et les choix retenus pour les stratégies et les plans nationaux). Elle ne fournit par ailleurs que peu d'informations sur ce que les financements du GPE apportent à ces domaines d'intervention. Pour plus de détails sur les conclusions de l'Évaluation sommative indépendante et les enseignements tirés par le Secrétariat, se reporter à l'Annexe A. 1.

Une observation majeure de l'Évaluation sommative indépendante est que « *nombre de ces perspectives de valeur en suivi et en évaluation n'ont pas (encore) été traduites en action, à cause de contraintes de temps ou parce que cela n'était pas délibérément visé* ». Il est donc recommandé que « *la stratégie future de suivi et d'évaluation soit plus explicite concernant l'objectif d'apprentissage spécifique de ses diverses interventions de suivi et d'évaluation. En outre, il est suggéré qu'une réflexion périodique et un processus d'apprentissage plus délibérés soient convenus à la fois au niveau mondial et au niveau des pays, pour s'assurer que les avantages des efforts considérables de GPE en suivi et en évaluation sont bien utilisés à travers le Partenariat. Pour que ces processus d'apprentissage soient efficaces, un programme priorisé délibéré d'apprentissage doit être déterminé pour refléter les intérêts d'apprentissage des « apprenants » et du public ciblés* » (p. 124).

Pour promouvoir une approche plus ciblée de la génération de données probantes et des enseignements à en tirer, le cadre de SEA propose la mise en place de deux flux de diagnostic, d'évaluation et d'examen, tels que décrits ci-après.

### 3.3.1. **Flux tiré par le pays**

Le cadre de SEA propose que les diagnostics, en particulier ceux concernant le but et les domaines prioritaires du GPE, ainsi que les évaluations des politiques, des programmes et des interventions axés sur ces priorités, fassent partie intégrante du modèle opérationnel en vue de la constitution d'un socle d'information qui favorise l'apprentissage au niveau des pays sur la base des leçons de l'expérience.

- *Diagnostics*. Ce flux d'activité secondaire sera directement lié au premier objectif au niveau des pays : *Renforcer la planification pour un impact systémique*. Ces diagnostics systémiques seront propres à chaque contexte et tirés par la demande. Ils seront basés sur les priorités nationales dans un ou plusieurs domaines spécifiques (par exemple, qualité de l'enseignement, financement

national ou données) qui seront désignées comme cibles du changement systémique et spécifiées dans le pacte du Partenariat (voir document sur le modèle opérationnel). Le diagnostic servira en fait de base de référence pour évaluer les futures améliorations et sera suivi à intervalles périodiques par des diagnostics supplémentaires ou des évaluations destinés à mesurer les progrès accomplis par le pays dans ces domaines prioritaires.

- *Évaluations.* Ce flux d'activité sera conçu de manière à contribuer à la réalisation du troisième objectif au niveau des pays: *Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre et promouvoir des résultats à grande échelle*. En collaboration avec des partenaires stratégiques (le cas échéant), les pays conduiront des évaluations sur les éléments suivants :
  - *Aspects des plans sectoriels d'éducation* – politiques, programmes ou autres conditions systémiques qui appuient la mise en œuvre du PSE, sur la base de la demande et des besoins du pays.
  - *Interventions et innovations* proposées dans le cadre des financements de mise en œuvre, dont l'efficacité est attestée, notamment par rapport à leur coût, et qui contribueraient à enrichir la base de connaissances fondées sur des données probantes dans les pays du GPE.

Le Secrétariat proposera plusieurs formules de diagnostic pour les différents domaines dans le cadre du modèle opérationnel. Les informations tirées de ces diagnostics serviront à rendre compte des progrès dans le cadre de résultats du GPE. L'approche TEACH, par exemple, est un outil qui permet de mesurer la qualité des services fournis en classe, mais d'autres instruments peuvent être utilisés dans le cadre de diagnostics plus larges. Le Partenariat devra examiner les différentes options proposées, de la méthode standard au « sur mesure », en passant par une formule hybride. Dans le cas où une approche quelque peu standardisée serait souhaitable, il sera important de disposer d'un partenariat stratégique capable de fournir une aide à l'évaluation pour la phase de mise en œuvre.

Dans le cadre de sa stratégie de SEA, le Secrétariat du GPE définira un ensemble de normes permettant d'évaluer les dimensions relatives à l'égalité des sexes et à l'équité, ainsi que les effets des politiques, des programmes et des interventions destinés à promouvoir ces principes. Ces normes serviront également à mesurer l'efficacité et l'appui aux efforts visant

à « reconstruire en mieux ». Enfin, elles offriront le moyen de prendre en compte les voix des bénéficiaires et de traiter les questions de confidentialité des données privées<sup>3</sup>.

L'**Annexe C** présente les grandes lignes de la stratégie de SEA proposée et décrit la manière dont ces normes pourraient être élaborées.

Ces diagnostics et ces évaluations, ainsi que le renforcement du suivi au niveau des pays (voir la Section 3.2.2 ci-dessus), produiront un ensemble solide de données et d'éléments factuels sur les progrès réalisés par les pays en direction des buts du GPE (chaque pays concrétisant, pilotant et traitant ces progrès à sa manière à l'échelon national). Un appui sera fourni aux pays pour qu'ils puissent améliorer sur cette base leurs politiques et leurs programmes de manière continue et dynamique, selon une approche intégrée de l'apprentissage et de la prise de décisions dans le cadre des évaluations (voir également la Section 3.5 sur l'apprentissage à partir de données probantes).

Les capacités stratégiques mises en place à cet effet faciliteront la conduite de ces évaluations et appuieront les processus continus d'apprentissage et de prise de décision, tout en contribuant au renforcement des capacités nationales. Les options envisageables pour mobiliser et exploiter ces capacités stratégiques sont présentées dans la Section 5. Les formules envisagées pour financer le flux d'évaluations au niveau des pays sont décrites dans la Section 6.

**Éléments d'action =>** Créer les conditions qui se prêtent à la conduite d'évaluations dans le cadre de l'approbation des financements ; définir les normes applicables aux évaluations pilotées par les pays dans le cadre de la stratégie de SEA.

### 3.3.2. Flux tiré par le Secrétariat

Les activités d'évaluation programmées dans le cadre de la Stratégie 2020 du GPE relevaient principalement du Secrétariat. À l'avenir, les évaluations incombant au Secrétariat porteront sur deux types d'activités :

- **l'établissement de résumés systématiques des évaluations diagnostiques réalisées au niveau des pays**, à mesure qu'elles deviennent disponibles, en vue de générer des connaissances et de d'encourager l'apprentissage à l'échelle du Partenariat ;
- **la conduite d'évaluations** (pilotées par le Secrétariat ou administrées par celui-ci dans le cas d'évaluations indépendantes) jugées prioritaires ou d'importance stratégique

---

<sup>3</sup> Il existe différentes normes, et celles proposées pour le GPE s'appuieront sur les informations disponibles. Par exemple, voir : [https://www.betterevaluation.org/en/evaluation-options/evaluation\\_standards](https://www.betterevaluation.org/en/evaluation-options/evaluation_standards)

pour le Conseil et l'ensemble du Partenariat et pour lesquelles une approche transnationale serait utile. Ce type d'évaluation pourra porter sur un sous-ensemble d'évaluations nationales visant à évaluer le modèle opérationnel du GPE au niveau des pays ; sur un instrument de financement spécifique (par exemple l'Éducation à voix haute, le programme KIX, les mécanismes d'appui sectoriel) ; sur des domaines prioritaires transversaux, tels que l'égalité des sexes et le financement national ; et sur les processus du GPE, en particulier l'apprentissage fondé sur les leçons de l'expérience (voir la Section 3.5 sur l'apprentissage intégré et périodique).

L'ensemble des activités de suivi-évaluation au titre du GPE 2025 fera l'objet d'un examen stratégique final pour informer toutes les parties prenantes des progrès accomplis dans le secteur de l'éducation par les pays du GPE (et montrer en quoi le Partenariat contribue à ces progrès) et des avancées enregistrées par le Partenariat lui-même. Cet examen sera administré lui aussi par le Secrétariat, bien qu'il puisse être confié à un comité d'experts externes de manière à en assurer l'indépendance et l'impartialité. Cet examen sera conduit à la fin de 2024 pour orienter le nouveau plan stratégique.

Un renforcement des capacités stratégiques est également prévu aux fins de la réalisation par le Secrétariat des évaluations lui incombant, tel qu'indiqué dans la Section 5.

**Élément d'action =>** Convenir d'un programme de travail sur cinq ans pour le flux d'évaluations tiré par le Secrétariat.

### **3.4 Regrouper les données de suivi et d'évaluation pour orienter l'action : Cadre de résultats intégré et Rapport annuel**

Le cadre de résultats de la stratégie 2020 du GPE a été conçu pour aider le Partenariat à suivre l'avancement des principales composantes de sa stratégie et à rendre compte des résultats obtenus. Il vise également à fournir des informations diagnostiques sur les aspects qui s'améliorent et sur les domaines où des progrès s'imposent d'un point de vue stratégique. Le cadre de résultats continuera de remplir les mêmes fonctions dans la nouvelle stratégie de SEA. Des améliorations y seront apportées sur la base des conclusions et recommandations de l'Évaluation sommative indépendante, du retour d'expérience du Secrétariat (qui s'est déjà vu confier le soin de définir les indicateurs du cadre de résultats et d'en rendre compte dans le rapport annuel sur les résultats), des observations formulées par les parties prenantes du GPE et des bonnes pratiques appliquées par des organisations comparables.

L'orientation proposée reprend l'une des principales recommandations de l'Évaluation sommative indépendante pour la stratégie GPE 2025 :

*« Développer un Cadre de résultats plus conscient de la complexité et aligné sur une ToC révisée (immédiatement après la finalisation de la stratégie post-2020) » (p. 123). Le rapport observe que cela peut être fait « en introduisant des méthodes de suivi et d'évaluation plus conscientes de la complexité, comme la Cartographie / Récolte de résultats, qui conduiraient à une combinaison de marqueurs de progrès orientés sur le comportement pour mesurer les changements de capacités et de motivation, avec un nombre (réduit) d'indicateurs clés » (p. 123). L'Évaluation sommative indépendante note également qu'il est difficile de mettre efficacement en œuvre la stratégie de suivi-évaluation à un niveau où elle peut avoir un impact, en raison de la dépendance à l'égard de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour la collecte de données nationales qui sont souvent limitées et dépassées (p. 26).*

Les principales caractéristiques du nouveau cadre de résultats sont les suivantes :

- Alignement sur le but, les domaines prioritaires et les objectifs convenus pour la stratégie
- Nombre réduit d'indicateurs pertinents
- Importance accrue attachée à la relation clé entre planification et mise en œuvre et à la responsabilité mutuelle
- Désagrégation des indicateurs par sexe et par type de handicap, lorsque c'est possible et en fonction des données disponibles (le modèle opérationnel s'efforcera en parallèle de renforcer les capacités des systèmes nationaux en matière de génération et d'utilisation de données)
- Souci affiché de « faire utile et simple » afin de favoriser la compréhension et d'encourager des actions spécifiques à tous les niveaux du Partenariat
- Recueil de données qualitatives dans les domaines d'activité plus difficilement mesurables (notamment en matière de prestation de services – par ex. qualité de l'enseignement) au moyen de diagnostics et d'évaluations ; l'information obtenue par ce biais fera partie intégrante du cadre de résultats
- Données générées dans le cadre des processus du modèle opérationnel

L'**Annexe D** présente une esquisse préliminaire du cadre de résultats qui combine les indicateurs 2020 avec ceux proposés pour le futur cadre et qui fournit des renvois vers les revues d'indicateurs 2020.

Une fois que les indicateurs du cadre de résultats auront été approuvés, le Secrétariat propose que soient définis des scénarios de référence, des objectifs intermédiaires et différentes formules d'évaluation des dimensions plus complexes de la stratégie et des cibles visées en priorité.



Le nouveau cadre de SEA propose également qu'un rapport annuel regroupant toutes les informations générées par les flux de suivi-évaluation soit préparé et offre des analyses destinées à faciliter la prise de décision par le Conseil et les Comités. Toutes les données pourront être consultées par l'ensemble du Partenariat, de sorte que les analyses désagrégées pourront être utilisées par les parties prenantes à différentes fins. Le Secrétariat continuera par ailleurs de fournir, comme il le fait actuellement, des données désagrégées à l'échelon national aux partenaires au niveau des pays à des fins d'information et d'exploitation éventuelle.

Ensemble, le cadre de résultats et le rapport annuel complémentaire aideront le Partenariat à mesurer de façon détaillée le degré de réalisation des cibles prioritaires dans les pays du GPE, ainsi que les progrès vers les objectifs du Partenariat. Les indicateurs fourniront des informations sur l'état d'avancement des réalisations et des processus clés. En aidant le Partenariat à établir des diagnostics, à définir des problématiques et à tirer les leçons de l'expérience, le flux d'évaluations et d'examen éclairera à la fois sur les *effets concrets* – via l'identification des impacts recherchés et des impacts fortuits – et sur les *raisons pour lesquelles* ces effets ont été obtenus ou pas.

**Éléments d'action =>** Élaborer un nouveau cadre de résultats assorti d'indicateurs, de scénarios de référence et de cibles.

### **3.5 Apprentissage périodique intégré sur la base de données et d'éléments factuels**

Une orientation clé proposée pour la stratégie 2025 du GPE est que le Partenariat devienne une organisation d'apprentissage. La fonction de SEA jouera un rôle important dans la mise en œuvre concrète de cette orientation.

Le terme « apprentissage » désigne l'exploitation d'éléments factuels (interprétation de données et/ou recherche en rapport avec d'autres facteurs tels que le contexte institutionnel, l'expérience antérieure, les objectifs visés par une stratégie ou un programme) pour améliorer les investissements et les processus qui contribuent à l'obtention des résultats recherchés. Dans ce contexte, les investissements et les processus englobent les stratégies, programmes, interventions et innovations au niveau des pays, ainsi que les activités du GPE au plan opérationnel et dans sa dimension de partenariat.

Pour porter réellement ses fruits, un apprentissage doit être « intégré » et « habituel » et conduire à des adaptations et à des changements. Autrement dit :

- *Données et éléments actuels doivent être générés à des fins spécifiques et cibler leur public au bon moment.* Les données et les éléments factuels doivent être générés et diffusés au moment et là où ils sont le plus susceptibles d'être utilisés par le bon public

à des fins spécifiques et où ils peuvent donc servir à améliorer les stratégies et des programmes. C'est le cas notamment des évaluations des interventions au niveau des pays qui encouragent les décideurs nationaux à générer des données probantes pouvant être utilisés dans le cycle ordinaire des stratégies et des programmes nationaux. Ou encore du suivi effectué par des personnes ayant directement intérêt à ce qu'une stratégie, un programme ou un financement donne de bons résultats. La mise en place d'un cadre de résultats institutionnels et d'une revue systématique des décisions stratégiques du Conseil constituerait un autre exemple.

- *Demande d'apprentissage sur la base de l'expérience.* Il existe une demande (directe et induite par l'offre, mais en temps utile) à la fois d'apprentissage sur la base de l'expérience et de transparence – par exemple, demande de compte rendu des décisions ayant un impact sur le financement.
- *Capacité d'exploiter les données d'expérience.* Les pays et les autres parties prenantes sont en capacité d'exploiter les données d'expérience générées par les activités de suivi-évaluation pour influencer sur les mesures à prendre ou les améliorations à apporter.
- *Les données et éléments factuels sont transparents et crédibles.* Les connaissances pertinentes (émanant du GPE et de sources externes) sont transparentes, crédibles et aisément accessibles à tous les membres du Partenariat.

### **Un environnement propice à l'apprentissage**

Chaque activité de suivi et d'évaluation sera conçue de manière à *intégrer l'apprentissage dans les processus de suivi-évaluation* afin que ces processus fournissent *la bonne information aux bons acteurs au bon moment* et ne se transforment pas en purs exercices de style. Il est néanmoins probable que chaque élément d'une composante de suivi-évaluation – autrement dit *ce à partir de quoi on apprend* – vise différents publics et serve des objectifs et des finalités d'importance variable. Il faut donc que le Secrétariat s'attache non seulement à *définir les modalités* de suivi et d'évaluation (telles que décrites dans les sections antérieures), mais aussi à *systématiquement identifier, organiser et exploiter les leçons de l'expérience* proprement dite et à *créer les conditions qui se prêtent à la mise en place d'un apprentissage à l'échelle du Partenariat tout entier.*

Les mesures à l'appui d'un tel environnement viseront notamment à :

- **élaborer des directives et des normes de suivi et d'évaluation** applicables à l'ensemble du Partenariat, notamment des plans d'apprentissage ciblés sur certains acteurs. Il s'agira de mettre en place des méthodologies et des systèmes de données

transparents qui soient aisément accessibles à tout partenaire désireux de conduire des analyses plus approfondies<sup>4</sup> ;

- **organiser et faciliter l'accès aux données d'expérience** pour élaborer de nouvelles stratégies et de nouveaux programmes ou interventions et pour combler le déficit d'information entre les échelons national et mondial. Cela couvre les connaissances relatives aux innovations dans différents contextes et la diffusion de données probantes générées par le GPE par le biais du mécanisme KIX et de l'Éducation à voix haute (voir également la Section 3.2.2 sur le suivi sectoriel et la Section 3.2.3 sur les diagnostics et les évaluations ;
- **encourager l'exploitation de ces données dans le modèle opérationnel**, en utilisant les processus d'approbation et d'assurance qualité des financements du GPE pour renforcer les cadres de suivi-évaluation et déterminer s'il est nécessaire ou pas de réaliser un diagnostic ou une évaluation ;
- **agrèger les données probantes et les leçons de l'expérience générées par le GPE pour éclairer les décisions stratégiques** qui auront un impact sur les futures opérations du Partenariat (voir la Section 3.3.2 sur les évaluations administrées par le Secrétariat ;
- **organiser des réunions d'échange d'expériences et de connaissances à intervalles périodiques**. Bien que l'apprentissage soit intégré dans le modèle opérationnel, il peut être utile d'élaborer des programmes autonomes d'apprentissage spécifique qui offrent aux différents pays et partenaires une plateforme de collaboration et d'échanges fructueux à l'échelon régional ou mondial. Le Secrétariat appuiera :

a. l'organisation de programmes autonomes d'échange de connaissances spécifiques et d'activités d'apprentissage sur la base des données probantes générées par le GPE en liaison avec d'autres sources de savoir. Le mécanisme KIX et l'Éducation à voix haute contribueront à cet effort en tirant les leçons des activités de suivi-évaluation au niveau des pays ainsi que des évaluations et des études pilotées par le Secrétariat et en facilitant les relations avec les institutions et les réseaux intéressés, le cas échéant. En l'absence de capacités d'intermédiation ou de gestion des connaissances, les pôles régionaux pourraient

---

<sup>4</sup> Voir par exemple : <https://www.cgdev.org/publication/link-it-open-it-use-it-changing-how-education-data-are-used-generate-ideas>

faciliter le dialogue avec ces réseaux et ces institutions (voir également la Section 3.3 sur les diagnostics et les évaluations) ;

- b. l'établissement, à l'intention des hauts responsables des pays partenaires du GPE, d'un réseau de partage en ligne et en présentiel de connaissances et de données d'apprentissage sur certaines thématiques, telles que l'égalité des sexes et l'inclusion.

L'**Annexe B** fournit des informations sur la manière dont ces mécanismes d'apprentissage ciblés sur certains groupes pourraient fonctionner dans le cadre du SEA.

**Éléments d'action =>** Élaborer un programme de travail sur cinq ans pour le programme d'apprentissage sur la base de l'expérience administré par le Secrétariat. Mettre au point un système de diffusion de données SEA lié au système de gestion de connaissances du GPE.

#### 4 CAPACITÉS STRATÉGIQUES ET PARTENARIAT EN MATIÈRE DE SEA

Par souci d'efficacité et pour encourager le GPE à générer des données probantes permettant de tirer des enseignements utiles, la stratégie de SEA proposée vise à mobiliser tout un ensemble de capacités stratégiques à l'échelle du Partenariat pour :

- analyser et rendre compte des progrès des pays au regard des indicateurs se rapportant au but (voir la Section 3.2.2 sur le suivi) ;
- aider les pays à conduire des diagnostics robustes sur l'égalité des sexes, la qualité de l'enseignement, le financement national et d'autres domaines difficilement mesurables (voir les Sections 3.2 sur le suivi et 3.3 sur les diagnostics et les évaluations) ;
- collaborer avec les acteurs nationaux – décideurs et responsables de la mise en œuvre de programmes – pour conduire des évaluations et en tirer des enseignements de façon continue (voir la Section 3.4 sur l'apprentissage).

*Indicateurs se rapportant au but.* Plusieurs indicateurs agrégés au niveau des pays proviendront de la base de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Ces indicateurs offrent un aperçu de l'état d'avancement de l'apprentissage, de l'accès et d'autres dimensions sectorielles clés dans les pays membres du GPE. Un partenariat stratégique formé à cet effet pourrait se voir confier l'élaboration et l'analyse de cette série d'indicateurs accessibles au public dans un chapitre du rapport annuel du GPE. Les indicateurs se rapportant aux processus et aux financements spécifiques du Partenariat continueront d'être traités et analysés par le Secrétariat du GPE.

*Diagnostics et évaluations au niveau des pays.* Compte tenu de l'importance attachée par le nouveau cadre de SEA et le modèle opérationnel à la dynamique d'apprentissage fondée sur des données probantes, la stratégie proposée vise la création d'un (ou plusieurs) partenariat(s) stratégique(s) avec des organisations d'envergure mondiale (ayant un ancrage national et régional et opérant en partenariat), sélectionnées par voie de concours, qui dispose(n)t de compétences dans les domaines de la recherche, de l'analyse, de l'évaluation et de la collaboration avec les décideurs et les responsables de la mise en œuvre de programmes. Grâce à ce(s) partenariat(s), les pays membres du GPE pourraient mobiliser des soutiens qualifiés pour générer et exploiter des données probantes et en tirer des enseignements et pour renforcer leurs propres capacités en bénéficiant d'une dynamique d'« apprentissage fondé sur l'expérience ».

Voir aussi l'Annexe 4 du document sur le modèle opérationnel.

**Action =>** Formuler une proposition de partenariats stratégiques en matière de SEA (en attendant la décision du Conseil concernant le modèle opérationnel)

## 5 FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE DE SEA

Étant donné que la nouvelle stratégie de SEA du Partenariat sera « décentralisée » et intégrée dans les mécanismes mis en œuvre par le GPE à travers son modèle opérationnel et que les pays et partenaires stratégiques y sont fondamentalement favorables, son financement exigera de mobiliser les ressources de différents instruments du GPE (sous réserve de l'approbation desdits instruments par le Conseil, voir le Tableau 1 ci-après). Le niveau de financement proposé pour le programme tiré par le Secrétariat et pour le partenariat stratégique au titre du SEA sera précisé dans le projet de cadre de SEA, une fois que l'approche globale présentée ici aura été approuvée.

Tableau 1 : Financement de la stratégie de SEA

<b>Composante SEA</b>	<b>Financement*</b>	<b>Notes</b>
<b>Suivi</b>		
Suivi + fin d'exécution des financements	Financement à l'appui de la transformation systémique	Flux de financement existant via les financements de mise en œuvre
Tiré par le secteur – le pays	Financement à l'appui des capacités systémiques	Proposé
Partenariat – tiré par le pays	Financement à l'appui des capacités systémiques	Proposé + contributions des partenaires
Tableau de bord des financements/du suivi	Allocation du Secrétariat au SEA	Proposé
Cadre de résultats et Rapport annuel		
Indicateurs fondés sur les données de l'ISU	Partenariat stratégique	Proposé
Autres indicateurs/ Cadre de résultats	Allocation du Secrétariat au SEA	Proposé
Examen de fin d'exécution du financement	Allocation du Secrétariat au SEA	Proposé
<b>Évaluation</b>		
Tirée par le pays	Financement à l'appui des capacités systémiques Financement de mise en œuvre Partenariat stratégique d'appui financier	Proposé

Administrée par le Secrétariat	Allocation du Secrétariat aux activités de SEA	Allocation réservée au SEA dans le budget approuvé par le Conseil pour la stratégie 2016 de suivi-évaluation
<b>Apprentissage</b>		
À travers les activités de suivi-évaluation	Intégré dans chaque flux SEA  Allocation du Secrétariat aux activités de SEA en matière de gestion des connaissances : tableau de bord, système d'information et diffusion de données	Proposé
Ateliers de leadership /diffusion Réseau d'apprentissage	Allocation du Secrétariat aux activités de SEA, administrée via un partenariat stratégique	Proposé
Système de gestion des connaissances du Secrétariat	Allocation du Secrétariat [pas spécifiquement destinée aux activités de SEA]	Proposé

\*Sous réserve de l'approbation des instruments/flux de financement par le Conseil

## 6 PROGRAMME DE TRAVAIL DU SECRÉTARIAT EN MATIÈRE DE SEA

Dans le cadre de la stratégie proposée, le Secrétariat suggère d'élaborer un programme de travail annuel de haut niveau, doté d'un budget spécifique sur cinq ans, qui rendra compte de l'avancement du programme de SEA et des résultats de la mise en œuvre de la stratégie 2025 du GPE. L'exécution du programme incombera à l'équipe chargée des résultats et des performances, qui rendra compte directement au directeur général adjoint du GPE. Ce plan sur cinq ans s'articule autour des éléments suivants :

1. un cadre de résultats actualisé, assorti de nouveaux indicateurs, cibles et méthodes d'évaluation, ainsi que d'un tableau de bord des résultats au niveau des pays et au niveau des financements (voir la Section 3.4) ;
2. un rapport annuel, destiné au Conseil, qui présentera le cadre de résultats, le portefeuille d'évaluations et la revue du portefeuille des financements (voir la Section 3.4) ;
3. des examens/résumés systématiques de diagnostics, par domaine prioritaire, et concernant d'autres domaines d'intérêt pour le Partenariat (voir la Section 3.3.2) ;
4. une série d'évaluations portant sur des thèmes stratégiques et des domaines d'intervention prioritaire (approuvés par le Conseil ; voir la Section 3.3.2) ;
5. un programme d'apprentissage fondé sur les informations de suivi-évaluation susmentionnées, notamment un réseau d'apprentissage à l'intention des hauts responsables nationaux (voir la Section 3.5) ;
6. l'élaboration de directives et de normes régissant le suivi et l'exécution des financements, le suivi sectoriel et des partenariats, et les évaluations tirées par les pays (voir les Sections 3.2 et 3.3) ;
7. l'administration de partenariats stratégiques à l'appui de la stratégie de SEA du GPE (voir la Section 4).

## 7 PROCHAINES ÉTAPES

Les prochaines étapes consisteront à affiner davantage les composantes du cadre de SEA devant être soumises à l'approbation du SIC et du Conseil, étant entendu que certains éléments spécifiques seront définis une fois que les principales composantes décrites dans le présent document auront été approuvées.

Tableau 2 : Cadre de SEA – Principaux éléments et calendrier

N°	Éléments d'action – Principales composantes soumises à l'approbation des comités et du Conseil	Calendrier
1	Stratégie de SEA du GPE	SIC : avril 2021 Conseil : juin 2021
2	Cadre et indicateurs de résultats	SIC : avril 2021 Conseil : juin 2021



3	Programme de travail et budget SEA du Secrétariat sur 5 ans	SIC : avril 2021 Conseil : juin 2021
4	Proposition de partenariat stratégique	SIC : avril 2021 Conseil : juin 2021
	<b>Éléments d'action pour le Secrétariat</b>	
5	Cadre et orientation des évaluations pilotées par le pays + enseignements tirés	Juin 2021 (consultation GPC + SIC)
6	Cadre de suivi et de fin d'exécution des financements	Juin 2021 (consultation GPC + SIC)
7	Cadre d'assurance qualité du suivi-évaluation des financements	Juin 2021 (consultation GPC + SIC)